



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
Service Etat civil – Elections – Cimetière
Tél : 04.90.39.71.31.

CERTIFICAT DE VIE COMMUNE

Si vous vivez en union libre avec une personne du même sexe ou de sexe différent, certains organismes peuvent vous attribuer certains avantages. Vous aurez alors besoin de prouver que vous vivez en couple et de fournir un certificat de vie commune

Comment l'obtenir ?

Le couple accompagné de deux témoins sans liens de parenté se présentent au bureau de l'état civil. Les pièces indispensables à l'établissement du certificat sont :

- les pièces d'identité
- un justificatif de domicile
- la pièce d'identité des 2 témoins

Prise de rendez-vous pour l'établissement d'un certificat de vie commune :

- Sur le site de la ville de Sorgues : Vivre / Démarches / Etat civil / Divers
ou
- Par téléphone au 04.90.39.71.00